

PROCEDURE D'ADMISSION IRFASE

RENTREE SEPTEMBRE 2024

FORMATION

MONITEUR EDUCATEUR (DEME)

TEXTE ET REFERENCE

- Arrêté du 6 juillet 1990 fixant les modalités de sélection et de formation des moniteurs éducateurs, d'organisation des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur et conditions d'agrément des centres de formation et conditions d'agrément des directeurs.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006056548/2021-01-24/>

CONDITIONS REQUISES A L'INSCRIPTION

Les candidats l'entrée en formation préparant au DEME doivent satisfaire aux prérequis suivants :

- Aucun diplôme n'est exigé pour les candidats à la formation de Moniteur Educateur.
- Gratuité des frais d'admission à compter de janvier 2024

MODALITES D'ADMISSION

Auprès de l'IRFASE directement :

1/ Vous êtes lycéen, étudiant, demandeur d'emploi¹, jeune suivi par la mission locale vous pouvez candidater en formation initiale², apprentissage³

- Vous devez candidater directement pour la formation Moniteur Educateur auprès de l'IRFASE sur notre site internet <https://irfase.fr/>
(1 session par mois de janvier à septembre)
- Pour cela :
 - Avoir déposé un dossier de candidature dûment complété sur le site avec les pièces jointes demandées
 - Avoir passé avec succès l'épreuve écrite d'admissibilité et l'épreuve orale d'admission sous la forme d'un entretien collectif ou individuel dans la limite des quotas de financement de la région

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité les titulaires :

D'un baccalauréat, d'un titre ou diplôme au moins de niveau 4, d'un diplôme européen réglementairement admis en dispense du baccalauréat, d'un BEATEP spécialité activité sociale et vie locale, d'un BPJ EPS d'animation sociale, du DEAVS ou mention complémentaire aide à domicile, du DEAMP, du DEAF, du DEAMP ou CAFAMP et du DETISF

¹ Demandeur d'emploi sous conditions d'être éligible au financement de la Région

² Sous conditions d'être éligible au financement de la Région

³ Sous conditions d'être éligible à l'apprentissage

- Pour l'apprentissage, votre entrée en formation est sous réserve de l'obtention d'un contrat d'apprentissage. Vous devez également vous inscrire sur le site du CFA EVE : <https://www.cfa-eve.fr/>

2/ Vous êtes salarié, en contrat de professionnalisation, adulte en reprise d'études ou autres avec un financement :

- Vous devez candidater directement pour la formation Moniteur Educateur auprès de l'IRFASE sur notre site internet <https://irfase.fr/>

(1 session par mois de mars à septembre)

Pour cela :

- Avoir déposé un dossier de candidature dûment complété avec les pièces jointes demandées sur le site
- Avoir passé avec succès l'épreuve écrite d'admissibilité et l'épreuve orale d'admission sous la forme d'un entretien collectif ou individuel en fonction des effectifs.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité les titulaires :

D'un baccalauréat, d'un titre ou diplôme au moins de niveau 4, d'un diplôme européen réglementairement admis en dispense du baccalauréat, d'un BEATEP spécialité activité sociale et vie locale, d'un BPJ EPS d'animation sociale, du DEAVS ou mention complémentaire aide à domicile, du DEAMP, du DEAF, du DEAMP ou CAFAMP et du DETISF

- Pouvoir justifier de la prise en charge du financement des frais de formation ou de l'obtention d'un contrat de professionnalisation

Pour le 1/ et 2/ : Satisfaire aux modalités d'admission : Epreuves organisées par l'IRFASE

Nous recommandons aux candidats de participer aux réunions d'information proposées avant de s'inscrire aux épreuves d'admission.

NB : Dans le cadre de l'individualisation des parcours, les candidats souhaitant faire une demande d'allègement de formation devront adresser une lettre de motivation à la coordination de la filière.

CONTACTS

POLE ORIENTATION ET ADMISSION

Pour toute information, veuillez contacter

pole.admissions@irfase.com

Aurelie Valenza - Nadia Zbidi- Florence Gravier